

## DECLARATION DE LITIGE PROTECTION JURIDIQUE CONTRAT COLLECTIF N°778038 / CODE COURTIER 175004

### DOCUMENT A ADRESSER A :

Par mail : [declaration.protection-juridique@allianz.fr](mailto:declaration.protection-juridique@allianz.fr) ET [k.agnoletto@gni-fagiht.fr](mailto:k.agnoletto@gni-fagiht.fr)  
par courrier ALLIANZ PROTECTION JURIDIQUE, Centre de Solution Client, TSA 63301, 92087 PARIS LA DEFENSE CEDEX

### VOS COORDONNEES :

Date de souscription PJ : \_\_\_\_\_  
Raison Sociale \_\_\_\_\_  
Nom et prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville / Code postal \_\_\_\_\_ Adresse Email \_\_\_\_\_  
N° de téléphone \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

### LES COORDONNEES DE VOTRE ADVERSAIRE

Raison Sociale / Nom et prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville / Code postal \_\_\_\_\_ Adresse Email \_\_\_\_\_  
N° de téléphone \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_  
Sa compagnie d'assurance \_\_\_\_\_ Son numéro de contrat \_\_\_\_\_

### EXPOSE DE VOTRE LITIGE :

Nous vous invitons à décrire précisément la nature de votre litige, la chronologie des faits et l'objet de votre demande (N'hésitez pas à rajouter une feuille séparée si nécessaire) et à nous transmettre les justificatifs correspondants.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS A JOINDRE (selon le litige déclaré) :

Contrat de travail, lettre de licenciement, convocation en justice, Autres ....

Si une procédure judiciaire devenait nécessaire ou si vous êtes d'ores et déjà assigné devant les tribunaux, vous voudrez bien nous faire part du choix de l'avocat.

- Avocat cabinet référent GNI-Fagiht  
 - Avocat personnel. Ses coordonnées : \_\_\_\_\_  
 - Avocat proposé par Allianz PJ

**ATTENTION : L'accord préalable d'Allianz PJ est impératif avant toute saisine d'un avocat, sous peine de non prise en charge des frais et honoraires engagés.**

### RAPPEL

Pour une instruction efficace de votre dossier : nous vous invitons à nous joindre la photocopie complète de toutes les pièces utiles à la compréhension de votre affaire, telles que les : contrats, devis, factures, échanges de correspondances, attestations de témoins, convocation en justice, etc...

Il est nécessaire que vous nous adressiez une copie de tous les éléments permettant de justifier votre demande, car celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver (article 1315 du Code Civil).



### ATTENTION

**Ne saisissez pas de conseil (avocat, expert) sans nous en avoir préalablement informés.**

**Toute facturation d'un conseil, antérieure à votre déclaration auprès de nos services ne sera pas prise en charge.**



**LES FRAIS EXPOSES RESTERAIENT A VOTRE CHARGE.**